

Les formations de l'ATD13 pour les élus des Bouches-du-Rhône



INVITATION

Prendre en compte le risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme

Mardi 10 avril 2018 de 8h45 à 17h | à Rognac

OBJECTIFS

Dans le cadre d'un partenariat institué depuis plusieurs années, l'Association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône et l'Agence Technique Départementale 13, proposent aux élus locaux du département des sessions de formation en lien avec la prévention du risque feu de forêt. Dans la continuité des formations proposées en 2016 et 2017 sur les obligations légales de débroussaillage et le plan communal pluriannuel de débroussaillage, cette journée sera consacrée à « la prise en compte du risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme ». Elle a pour objet de rappeler le rôle et les responsabilités du Maire en matière de planification urbaine et de prévention du risque feu de forêt, et de proposer une lecture explicative du Porté à connaissance Risque incendie de forêt du Préfet de janvier 2017 afin d'être en mesure de traduire ses préconisations dans les différentes parties du Plan local d'urbanisme. Les élus participants à cette session prendront part à des ateliers avec mise en situation autour de cas concrets, comme notamment l'application de ces dispositions réglementaires à travers les autorisations d'urbanisme.

CONTENU

Rôle et responsabilités du Maire en matière de planification urbaine et de prévention du risque feu de forêt

Présentation générale des divers documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) : composition, articulation, opposabilité... en lien avec le risque feu de forêt

Présentation des outils mobilisés par l'Etat (PPRif et PAC) et définition du risque feu de forêt à l'échelle communale
Intégration du risque feu de forêt dans les différentes parties du PLU

Ateliers de mise en situation, retours d'expérience de communes et autorisations d'urbanisme dans les secteurs à risque

Public :

Tous les élus et plus particulièrement les délégués à l'urbanisme, à la forêt et à la sécurité

Intervenants :

Communes forestières, ATD13, DDTM 13, SDIS13

Durée :

De 8h45 à 17h

Nombre :

30 personnes

Lieu :

Rognac

Réponse
avant le
9 avr.

Pour participer, s'inscrire sur www.atd13.fr

ou par mail : formation@atd13.fr ou par fax : 04 42 46 71 29

1 par
personne

Prénom Nom

Mandat

Délégations

Collectivité

Portable : E-Mail. :

Participation au déjeuner (règlement sur place par le stagiaire, par chèque ou espèces) 20,00 € TTC : oui non

(Déjeuner offert aux élus des communes adhérentes à l'association des Communes forestières.)



Nous vous facilitons le co-voiturage
contactez-nous au 04 42 46 71 20

Formation "Prendre en compte le risque feu de forêt
dans les documents d'urbanisme"

Mardi 10 avril 2018 | 8h45 à 17h à Rognac